

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°324



Acteur majeur de l'industrie agro-alimentaire, le groupe coopératif Tereos rassemble 10 700 coopérateurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la luzerne. Grâce à ses 41 sites industriels, une implantation dans 15 pays et l'engagement de ses 15 800 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. Par ses activités, Tereos contribue à la souveraineté agricole française, au dynamisme économique et social de nos territoires ruraux.

Le point de vue de Tereos sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Tereos est engagé dans un programme de décarbonation ambitieux validé SBTi FLAG Net Zéro. Premier groupe sucrier et amidonnier français à s'engager si fortement pour le climat, Tereos à l'ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de sa chaîne de valeur, de l'amont agricole au produit fini. Le groupe coopératif vise ainsi une réduction de 65% des émissions de GES de ses sites industriels européens d'ici 2033 par le déploiement d'un programme de réduction des consommations énergétiques, d'électrification massive des procédés de production et d'un recours modéré aux énergies renouvelables (Combustible Solide de Récupération-CSR, biomasse). Pour la partie agricole, Tereos vise une réduction de ses émissions de GES de 36% avec la volonté de promouvoir des démarches structurantes d'agriculture régénératrice et bas carbone.

Si Tereos salue la volonté d'apporter par ces documents de planification de la visibilité, le groupe relève toutefois que les mesures actuellement identifiées sont insuffisantes pour permettre d'atteindre les objectifs de réduction de l'empreinte carbone fixés. Tereos regrette que le problème de compétitivité de l'industrie française par rapport aux concurrents européens et mondiaux ne soit pas adressé. Une ambition politique accrue doit être mise en œuvre sur :

- L'électricité pour permettre aux industries électro intensives d'accéder à des contrats long terme aux prix compétitifs indexés sur les coûts de production
- Le raccordement électrique pour réaliser un choc de simplification afin de réduire les délais de permitting des énérgo intensifs
- Les dispositifs d'aide à la décarbonation (CAPEX & OPEX) par des subventions pérennes et adaptées à nos industries sucrières et amidonnnières
- Le CSR dont le développement est freiné par un cadre réglementaire français défavorable
- L'adoption d'un règlement harmonisé permettant les nouvelles techniques génomiques (NGT)
- Les biocarburants pour soutenir la décarbonation des transports

Enfin Tereos appelle à la poursuite des efforts pour l'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition en préservant la compétitivité des exploitations et la promotion du Label Bas Carbone.

Préserver la compétitivité pour accélérer la décarbonation industrielle

Dans un contexte de fortes pressions sur les prix de vente de nos produits agroalimentaires il est nécessaire de protéger la compétitivité de nos industries sucrières et amidonnières. Tereos s'inquiète donc de l'absence de bouclage économique du plan proposé, en particulier pour l'industrie. L'absence d'étude d'impact explicite faite sur les conséquences économiques de la stratégie est alarmante notamment pour la compétitivité en raison à la fois des prix de l'énergie, du manque de visibilité sur les mécanismes de soutien mais également des contraintes administratives.

Accès à une électricité à prix compétitif et disponible par des contrats long terme indexés sur les coûts de production

La décarbonation de nos procédés passera par électrification massive. Cette électrification ne pourra pas avoir lieu tant que l'électricité n'est pas compétitive. Malgré le fait que la PPE reconnaisse le besoin pour les industriels d'avoir une électricité compétitive et décarbonée, aucune des mesures envisagées ne permet concrètement de le garantir dans un contexte de grandes incertitudes sur le post-ARENH.

Simplification des démarches de raccordement électrique

A cela s'ajoute la question d'un réseau en capacité d'acheminer et fournir une électricité dans les régions rurales où sont situées nos sucreries et amidonneries. Cette transition doit s'accompagner d'un choc de simplification pour les énergies intensives afin de réduire les délais de permitting de raccordement électrique.

Soutien financier aux investissements

Le déploiement des actions nécessaires à

l'atteinte des objectifs de la SNBC 3, nécessite de disposer d'un niveau d'aides publiques incitatif et anticipé pour soutenir l'effort d'investissement. Tereos s'inquiète de l'absence d'engagement clair de l'Etat sur les dispositifs de soutien qu'il compte déployer sur la durée dans un contexte de baisse des aides publiques présenté dans les derniers échanges du projet de loi finance. Tereos appelle au maintien des aides et leur adaptation à la réalité des projets industriels sucriers et amidonniers pour assurer une transition efficace et économiquement viable.

De manière globale, la SNBC3 fait l'impasse sur les mesures économiques qui pourraient être déployées (signaux prix fiscaux et du CO2, ressources disponibles pour accompagner la transition écologique, redistribution des recettes issues de la tarification du carbone).

Adaptation du cadre réglementaire du CSR (Combustible Solide de Récupération) pour accompagner la décarbonation des industries

Une chaufferie CSR va alimenter la sucrerie Tereos d'Origny, l'une des plus grandes sucreries de betterave au monde. Elle traitera 140 000 tonnes de déchets par an correspondant à environ 25% du gisement local estimé dans les prochaines années par le volet SRADDET du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Hauts-de-France. Alors que l'usage des CSR présente un fort intérêt environnemental car il substitue à une énergie carbonée une énergie issue de déchets non recyclables et évite ainsi l'enfouissement de ces derniers, ce combustible est pourtant pénalisé par un facteur d'émission non nul dans les bilans carbone des industriels. Tereos appelle à reconsidérer le cadre réglementaire français du CSR pour pouvoir réellement le positionner comme levier de décarbonation de l'industrie mais également du secteur des déchets. Ce nouveau cadre devra considérer l'ensemble des émissions carbone du CSR comme nul.

Tereos engagé pour la décarbonation du transport

Tereos, premier producteur de sucre et éthanol en France contribue à la décarbonation du transport en offrant du bioéthanol durable, abordable, produit localement pour décarboner des véhicules essence. Notre production d'éthanol de première génération et avancé s'inscrit dans un modèle d'économie circulaire privilégiant l'alimentation (sucre et amidon) et valorisant toute la matière première agricole en de multiples produits : alimentation animale, énergie, bioéthanol, alcool, fertilisants, CO₂ de fermentation. Chacune de ces valorisations soutient notre modèle économique dont l'objectif est d'assurer une rémunération optimale à nos coopérateurs. Ainsi, remettre en cause le bioéthanol revient à fragiliser la production de sucre, à déstabiliser la production agricole et in fine à dégrader le revenu des agriculteurs. Ancrées dans les territoires, nos bioraffineries jouent également un rôle socio-économique important notamment en zones rurales.

Ces synergies sont parfaitement comprises chez nos principaux concurrents internationaux (notamment Brésil et USA) où les producteurs sucriers/amidonniers bénéficient non seulement d'une demande nationale en bioéthanol élevée et croissante mais aussi d'une grande flexibilité entre les valorisations sucre/éthanol/amidon ce qui renforce leur compétitivité.

Le projet de PPE propose un scénario d'électrification du parc automobile ambitieux comparé à la situation actuelle. Dans l'hypothèse (peu probable) où ce scénario se réalise, il aura un impact baissier sur la consommation de bioéthanol ce qui impactera la compétitivité de nos usines. En l'absence des hypothèses de consommation d'essence envisagées dans le scénario présenté, nous ne pouvons évaluer cet impact. Nous demandons que les scénarii d'électrification envisagés soient analysés au

regard des impacts potentiels sur la filière du bioéthanol. Afin de préserver la compétitivité de nos productions, nous demandons que des solutions soient proposées pour absorber les effets négatifs identifiés. Par exemple en accélérant le développement du SuperEthanolE-85.

Compte tenu des incertitudes sur la réalisation des ambitions d'électrification présentées, nous demandons qu'un plan B soit inclus pour 2 raisons majeures :

- La non-réalisation de ce scénario d'électrification mettrait la France en risque quant à ses obligations de décarbonation car les véhicules continueraient à rouler majoritairement aux énergies fossiles en l'absence d'une planification de développement des capacités de production de bioéthanol ;
- A défaut d'anticipation et de planification de cette demande supplémentaire de bioéthanol, la France serait forcée d'importer les volumes d'éthanol nécessaires ce qui non seulement impacterait la viabilité de nos industries mais renforcerait la dépendance énergétique de la France.

Plus largement, sachant que la grande majorité des véhicules neufs vendus en France et dans l'UE ont un moteur thermique essence (voiture essence, hybride ou hybride rechargeable), nous demandons un plan cohérent sur le long terme offrant la visibilité nécessaire aux investissements dans des capacités de production d'éthanol. Un tel plan mettrait en avant par exemple le SuperEthanol-E85 ainsi que sa version 100% neutre en carbone (mélange d'éthanol et d'efuel) que nous pouvons produire en France.

La décarbonation de l'aviation nécessitera des volumes de SAF importants et permettrait d'absorber des volumes d'éthanol inutilisés dans l'hypothèse d'une accélération de l'électrification du transport routier. Tereos a la capacité de contribuer à l'émergence d'une filière alcool to jet grâce à ses volumes d'éthanol base déchets et résidus issus de sa

production alimentaire. Toutefois, les volumes sont limités et il conviendrait de reconsidérer l'exclusion du bioéthanol durable de 1G d'autant que tous les concurrents internationaux y auront accès, bénéficiant ainsi d'économie d'échelle non négligeable.

Soutenir un modèle d'agriculture plus résilient et bas carbone

Allocation de la biomasse

Tereos soutient la démarche de clarification de la hiérarchie des usages de la biomasse mise en place par la France, en cohérence avec la Directive Européenne pour les Energies Renouvelables (RED). Tereos est engagé pour soutenir ses coopérateurs par la fourniture de pulpes de betteraves tant pour leur élevage que pour l'exploitation de leur méthaniseur, dans le cadre de certifications de durabilités conformes à la RED. Etant donné la baisse du cheptel en France, les pulpes de betteraves disponibles pourront servir à la décarbonation des sites industriels produisant le sucre.

Favoriser le stockage de carbone dans les sols

Tereos accompagne ses agriculteurs dans la transition vers des pratiques agricoles durables et bas carbone en s'appuyant sur des référentiels scientifiques reconnus. Des bilans à l'échelle de l'exploitation pour évaluer le stock de carbone dans les sols et identifier les marges de progression sont réalisés. Tereos salue la mise en place de dispositif de soutien mis en place pour la réalisation de ces bilans et appelle à leur maintien dans la durée.

Label Bas Carbone

Tereos soutient les travaux menés par la France pour développer le Label Bas Carbone et favorise son appropriation auprès de ses coopérateurs. Les discussions au niveau européen concernant la mise en œuvre du Carbon Removal Certification Framework (CRCF) sont très importantes pour apporter

un cadre unifié et équitable au sein de l'UE mais ne sont pas évoquées dans la SNBC3. Tereos appelle la France à soutenir l'approche du Label Bas Carbone reposant sur des modèles pour limiter la charge de travail et les coûts de mise en œuvre pour les agriculteurs. La disponibilité de certificats CO2 de confiance au niveau agricole permettra à la chaîne de valeur agro-industrielle de décarboner son scope 3.

Baisse de l'utilisation des engrais minéraux azotés et autres intrants

Tereos est engagé dans la promotion de pratiques vertueuses et favorables pour l'environnement, tout en préservant la compétitivité des exploitations agricoles. Comme présenté dans le projet de SNBC 3, les dispositifs de soutien pour l'agriculture de précision sont nécessaires (type France 2030). De plus, bien que les nouvelles variétés à bas intrants soient évoquées dans la SNBC3, Tereos regrette l'absence de précisions sur les moyens de les obtenir. L'obtention d'un cadre favorable nécessite le soutien actif et déterminé de la France. L'adoption au niveau européen d'un règlement harmonisé permettant les nouvelles techniques génomiques (NGT) semblables au naturel (NGT1) pour obtenir des variétés à bas niveau d'intrant est urgent. Concernant les NGT, les chaînes agricoles et les outils agroalimentaires ne permettent pas une ségrégation totale des productions NGT jusqu'aux clients finaux permettant un affichage distinct. Il est important de bien prendre en compte cet aspect pour éviter un frein au développement de ces variétés attendues.

Evolution vers des systèmes à bas intrants

Pour ses coopérateurs souhaitant aller plus loin sur les thématiques fertilité des sols, biodiversité et eau, Tereos accompagne le développement de l'agriculture régénératrice. L'ambition affichée par Tereos est de déployer ces pratiques sur 20% des surfaces betteraves de ses coopérateurs d'ici 9 ans.

Conclusions

Le flou qui subsiste dans les documents de SNBC/PPE mis en concertation contraste fortement avec le besoin de garanties dont nécessitent nos industries agroalimentaires pour continuer à réaliser les investissements colossaux nécessaires à leur transition écologique ainsi qu'à celle des secteurs auxquels elles contribuent. Il est impératif d'aligner la PPE et SNBC3 avec la réalité de nos filières pour garantir une planification énergie climat compatible avec les engagements de la France à 2050. Pour y parvenir, cette révision doit prévoir pour nos industries :

- Une électricité décarbonée en quantité suffisante et à un coût compétitif basée sur les coûts de production
- Des dispositifs d'aides pérennes, efficaces et adaptées aux spécificités de nos industries agroalimentaires pour réussir la décarbonation
- Une mesure pour réviser le cadre réglementaire du CSR pour qu'il devienne une solution de décarbonation adaptée aux industriels

Pour continuer à contribuer à la décarbonation des transports, Tereos appelle à la mise en place d'un plan cohérent sur le long terme offrant la visibilité nécessaire aux investissements pour des capacités de production d'éthanol. Enfin sur le volet agricole, il est urgent de pouvoir accéder aux NGT pour la sélection des variétés et de poursuivre les efforts pour la prise en considération de la méthode du Label Bas Carbone dans la mise en œuvre du Carbon Removal Certification Framework (CRCF).